

**DELIBERATION N° 06/159 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MISE A DISPOSITION DES BIENS IMMEUBLES
DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE CORSE A CORTE
PAR APPLICATION DE LA LOI N° 2002-92 DU 22 JANVIER 2002
RELATIVE A LA CORSE**

SEANCE DU 28 JUILLET 2006

L'An deux mille six, et le vingt huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, GALLETTI José, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, STEFANI Michel

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme ANGELI Corinne à M. MARTINETTI Jean-Charles
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme GUERRINI Christine à Mme SCOTTO Monika
Mme NATALI Anne-Marie à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme COLONNA Christine
Mme RICCI Annie à Mme BURESI Babette
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean
Mme SUSINI Marie-Ange à M. LECCIA Jean-Pierre
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, CHAUBON Pierre, DELHOM Marielle, FILIPPI Geneviève, GUAZZELLI Jean-Claude, MARCHIONI François-Xavier, SISCO Henri.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles de l'enseignement supérieur,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles de l'Institut Universitaire de Technologie de Corse, joint en annexe de la présente délibération et établi conformément à la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse sur la répartition des compétences entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'Etat.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer ledit procès-verbal.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

AJACCIO, le 28 juillet 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXE



**COLLECTIVITE
TERRITORIALE
DE CORSE**



**Procès-verbal
de mise à disposition des biens immeubles
Enseignement supérieur**

En application des dispositions de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et plus particulièrement de l'article 37 concernant les transferts de patrimoine de l'Etat à la collectivité territoriale de Corse, le présent procès-verbal constate la mise à disposition du bien immeuble, ci-après :

Nom de l'établissement : Université de Corse
Bâtiment : INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
Adresse : Université de Corse
Avenue Jean Nicoli - BP 52
20250 CORTE

par l'Etat, représenté par Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de Corse

à

la Collectivité Territoriale de Corse, représentée par Monsieur Ange SANTINI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

En présence de Monsieur Gilles PRADO, Recteur de l'Académie de Corse et Monsieur Antoine AIELLO, Président de l'Université de Corse.

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° d'immatriculation au Tableau Général des propriétés de l'Etat (TGPE) :	2B0 01217
Permis de construire :	N° 09601F2639 du 13/04/2001
Date d'ouverture :	12 juillet 2004
Capacité théorique	
Effectifs du public :	649
Effectif du personnel :	50
Effectif de personnes handicapées :	0
Effectif total :	699
Classement du bâtiment	
Types :	R, L
Catégorie :	3 ^{ème} catégorie
Effectifs réels :	550 + 50 = 600

2. CONSISTANCE

Surface bâtie hors œuvre (m ²) :	4.763,52 m ² SHON
--	------------------------------

Niveau	Surface utile totale (m ² SHON)
3 ^{ème}	939,97
2 ^{ème}	719,46
1 ^{er}	1356,62
Rez-de-chaussée	1233,58
Sous-sol 2	311,82
Sous-sol 1	202,07

Total surfaces utiles nettes en m ²	2 765
Surfaces annexes (sanitaires, circulations, locaux techniques) en m ²	1 005
Total surfaces dans œuvre en m ²	3 770

Nature des toitures (terrasse ou pente)	Terrasses non accessibles - pente nulle
Mode de chauffage :	Chauffage urbain par Corse Bois Energie

3. SITUATION JURIDIQUE

3.1. Les terrains

Propriété : Etat, Ministère de l'Education nationale - Acquisition par arrêté du 30/07/1991
Surfaces : 33 266 m ²

Références cadastrales : Lieu-dit Colombo, cadastré section AL n ^{os} 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 146

3.2. Les bâtiments

Construction réalisée par l'Etat

3.3. Servitudes connues

Néant

4. ETAT DES BIENS ET EVALUATION DE LEUR REMISE EN ETAT

4.1. Appréciation globale sur l'établissement

Catégorie d'ouvrage	Etat des biens (*)	Description des principaux désordres	Existence d'études ou de devis
Voie et espaces extérieurs Etanchéité toiture	Neuf	- Isolant étanchéité trop large	Garantie décennale
Réseaux (eau, gaz, électricité...)	Neuf		
Chauffage	Neuf		
Sécurité	Neuf	- Pression débit insuffisant poteaux incendie : Relève de la commune de Corte.	P.M
Gros-œuvre (clos et couvert)	Neuf	- Affaissement chape extérieure niveau 2	Garantie décennale
Prestations intérieures	Neuf		
Equipements immobiliers	Neuf		

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES POUR LES CONSTRUCTIONS DE MOINS DE 10 ANS

Nom et adresse des architectes :	CCD Architecture 49, rue de Village 13006 MARSEILLE
----------------------------------	--

Nom et adresse de la ou des entreprise(s) titulaire(s) du (des) marchés :		
Lot n° 1 : Gros œuvre & VRD	SARL Corse Européenne d'Entreprise	R.N. 193 20192 BORGIO
Lot n° 2 : Etanchéité	SARL ISOLA	Parc d'activité de Tragone 20620 BIGUGLIA
Lot n° 3 : Menuiseries extérieures, serrureries	SARL FM BAIES	Chemin d'Acqualonga 20167 MEZZAVIA
Lot n° 4 : Cloisons, doublages, faux plafonds	SNC VENDASI	Route de Furiani 20600 BASTIA
Lot n° 5 : Revêtements sols - faïences	EMA	Lieu-dit « Cardellu » 20620 BIGUGLIA
Lot n° 6 : Peintures - revêtements muraux	SARL CORTE PEINTURE	RN 200 20250 CORTE
Lot n° 7 : Electricité Courants forts et faibles	SNC SOCIETE D'APPLICATION DES ENERGIES	Parc d'activités de Purettone Lot n°1 20290 BORGIO

Lot n° 8 : Plomberie sanitaire chauffage Rafraîchissement - ventilation	SOPEC SEPP	Lot communal 20250 CORTE
Lot n° 9 : Ascenseur	Société KONE	Agence de Nice 16, Avenue des Diabes Bleus 06300 NICE

Références de l'assurance construction contractée par le maître d'ouvrage, pour les ouvrages dont l'ouverture du chantier est postérieur au 01/01/1979 :
L'Etat est son propre assureur

Existence de recours (devant les tribunaux administratifs) : Néant

Nom et adresse du service qui détient le dossier de marché :
Rectorat de l'Académie de Corse - Boulevard Pascal Rossini - BP 808
20192 AJACCIO CEDEX 4

6. NATURE DES CONTRATS, OBLIGATIONS, CONCESSIONS ET AUTORISATIONS DIVERSES

Les divers contrats listés ci-dessous sont à la disposition de la collectivité nouvellement compétente dans les locaux de l'Université à Corte.

Liste des contrats d'entretien / vérifications à la charge de l'établissement	Montant annuel en euros TTC	Observations
<u>Chauffage</u> : SEM Corse Bois Energie		Mise en service
<u>Electricité</u> : EDF tarif jaune		Mise en service le 01.04.2004
<u>Maintenance Sécurité incendie pour SSI</u> : désenfumage et Blocs autonomes de sécurité	2 511,60	Corse Vidéo Com 20290 BORGIO (26.05.2004)
<u>Vérification triennale SSI</u> : SOCOTEC	478,40	
<u>Vérification électrique</u> : SOCOTEC	1 794,00	Pour l'ensemble du site Grossetti
<u>Sécurité incendie extincteurs</u> : SERDEF	362,99	du 25 mai 2004
<u>Maintenance chauffage</u> : COFATECH	4 604,60	seulement tour réfrigérée COFATECH
<u>Maintenance ascenseur</u> : KONE <u>Vérification périodique</u> : SOCOTEC	2 041,20 179,40	04.01.2005
<u>Vérification quinquennale des ascenseurs</u>	179,40	seulement IUT
<u>Dératisation et désinfection</u> : SOS insectes	1 363,00	IUT + Halle des sports

Fait en 4 exemplaires

Ajaccio, le

Le Président du Conseil
Exécutif de Corse

Le Préfet de Corse

Ange SANTINI

Michel DELPUECH

Le Président
de l'Université de Corse

Le Recteur
de l'Académie de Corse

Antoine AIELLO

Gilles PRADO

Liste des documents annexés	Nombre de pièces
Plan de situation, plan d'insertion, plan parcellaire	1
Procès-verbal de visite de la commission de sécurité	1